

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 octobre 2017

Convocation du : 9 octobre 2017

Objet : Station de Céüze

Vote des tarifs de secours sur piste.

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à la salle de la Joue du Loup, commune du Dévoluy, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : F.Galmiche, C.Acanfora, M. Truc, C. Pierrot, T. Gau, F. Darini, M. Ventre, J. Revoux, JP Artigues.

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Jacqueline Marcellin
Françoise Galmiche absente a donné pouvoir à Jean-François Contoz
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Guy Jullien
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Christian Aubert
Marc Ventre absent a donné pouvoir à Jean-Marie Bernard

Secrétaire de séance : Jacques FRANCOU

Le Vice-Président chargé des finances, Michel Lonni, présente au conseil communautaire les tarifs de secours sur piste pour la station de Céüze.

Secours sur piste

- ⇒ Front de neige 65 €
- ⇒ Zone rapprochée 150 €
- ⇒ Zone éloignée 300 €
- ⇒ Zone exceptionnelle 550 €

Evacuation des blessés :

Par ambulance	220 € TTC
Par hélicoptère	55 € TTC la minute (tarif 2016)
Intervention des sapeurs-pompiers	219 € (tarif de 8h à 22h)
	279 € (tarif de 22h à 8h)
Forfait médicalisation	tarif non connu ce jour

Après avoir obtenu des précisions sur les différents zonages des secours, le conseil communautaire vote à l'unanimité les tarifs proposés.

votants : 36	pour : 36	contre : 0	abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20171016-De2017-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2017

Publication : 25/10/2017

Pour le Président
par délégation

